N°2023-05-25-030

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 25 mai 2023

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

2.3 – Formation et Vie Universitaire

2.3.8 Attribution d'aides à la mobilité pour les doctorants de l'école doctorale Arts Lettres Langues-2ème appel 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 0 abstention, 27 voix pour et 0 voix contre l'attribution d'aides à la mobilité pour les doctorants de l'école doctorale Arts Lettres Langues-2ème appel 2022. Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 1er juin 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

DOSSIER
AIDES À LA MOBILITÉ – 2ème appel 2022
Séjour de recherche
Communication colloque

L'Ecole doctorale Arts Lettres Langues Pays de la Loire décidera lors 3ème conseil de l'année (06 mars 2023) de l'attribution d'aides à la mobilité.
Ces appels interviendront deux fois par an, il s'agit là du second appel à mobilité.
Dates à retenir pour ce 2ème appel à mobilité :
Début : 10 janvier 2023 – **Fin :** 28 février 2023.

Attention *! pour des colloques ayant lieu en mars & avril 2023, les dossiers doivent également être retournés impérativement au 28 février 2023.*

La mobilité concerne :
- des **séjours de recherche** (recueil de données, travail en archives...)
- des **communications** en colloque

Conditions d'éligibilité :

Pour obtenir une aide à la mobilité de l'ED ALL, le doctorant doit obligatoirement être inscrit sur la période de l'appel dans une unité de recherche appartenant à cette ED et bénéficier d'une participation financière suffisante de son unité de recherche.

Montant de l'aide :

Ces aides à la mobilité (participation pour transport et hébergement) seront des forfaits avec un montant maximum fixé en fonction du lieu du séjour et seront versés à l'unité de recherche d'inscription du doctorant :

- au sein des Pays de la Loire : 100 euros max
- en France : 150 euros max
- En Europe : 200 euros max
- Hors Europe : 400 euros max

Critères d'attribution :

Les aides seront attribuées prioritairement aux doctorants inscrits en année 2, 3 et 4 et limitées à une fois par an pour chaque type de mobilité (séjour de recherche ou colloque). La qualité du projet et son rapport avec le sujet de thèse, l'avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche seront examinés par la commission chargée de l'attribution.

COLLEGE DOCTORAL PAYS DE LA LOIRE ARTS LETTRES LANGUES

Règles :

Les dossiers de candidature devront être envoyés sur l'adresse mail suivante :
ed-all.lemans@doctorat-paysdelaloire.fr et avant le : **28 février 2023.**

⚠ Avec copie au site de rattachement du doctorant pour les Manceaux, Angevins et les Nantais :
LE MANS : amelia.bore@univ-lemans.fr
ANGERS : elise.guillet@univ-angers.fr
NANTES : dongmei.Lacroix@uni-nantes.fr

Toutes les pièces doivent être insérées dans le dossier, les envois en pièces multiples ne pourront pas être traités.

Les réponses seront données courant mars 2023.

Pour les communications en colloque, les doctorants sont invités à déposer leur dossier sans attendre la réponse des organisateurs.

Le versement de l'aide au doctorant sera conditionné à la délivrance :

- d'une lettre certifiant l'arrivée dans la structure d'accueil dans le cadre d'un séjour de recherche
- du programme de la manifestation indiquant le nom du doctorant et copie de : ses billets de transports ou de son paiement d'inscription pour les communications aux colloques ou de son ordre de mission délivré par son université.

***INFORMATION IMPORTANTE** : si la demande obtient un avis favorable de l'ED, le doctorant s'engage à se mettre en relation immédiatement avec l'unité de recherche de rattachement pour la réservation éventuelle des titres de transport (procédure selon l'université d'inscription) et pour établir un ordre de mission.*

COLLÈGE DOCTORAL PAYS DE LA LOIRE
ARTS LETTRES LANGUES

DEMANDE D'AIDE À MOBILITÉ 2022

PÉRIODE : **Janvier / Avril 2023**

NOM Prénom du doctorant :

Adresse mail :

Téléphone :

Votre année de thèse (Cocher) **:**
Année 2 ☐
Année 3 ☐
Année 4 ☐

Université d'inscription : (Cocher)
Le Mans Université ☐
Université d'Angers ☐
Université de Nantes ☐

Date de 1re inscription en thèse :

Nom de l'Unité de Recherche de rattachement :

Nom du Directeur de thèse :

Titre de la thèse :
Résumé :
Financement de la thèse :

Types de mobilité : (cocher)

O Communication colloque

ou

O Séjour de recherche

Dates :

Date de début :	
Date de fin :	

Lieu :

PAYS :

A - Si votre demande d'aide concerne une aide pour communication colloque, complétez cette partie :

Communication présentée :

Titre de la communication :

Résumé de la communication :

Justification de la participation :

- Objectifs :
- Intérêt pour le-la doctorant(e) :
- Intérêt pour l'Unité de Recherche :

Cette participation aboutira-t-elle à une publication ? :
Poster à présenter : □oui □ non

BUDGET :

DÉPENSES	RECETTES (indiquer montant)
- - - **TOTAL :**	Participation Unité Recherche : Participation pôle ou collège de site : Autres : **TOTAL :**

(S'il n'y a pas de participation sollicitée près de l'unité de Recherche, l'ED ne finance pas)

Montant de l'aide demandée à l'École Doctorale (€) :

COLLEGE DOCTORAL PAYS DE LA LOIRE ARTS LETTRES LANGUES

B - Si votre demande d'aide concerne un séjour de recherche, complétez cette partie :

Université ou établissement d'accueil :

Contact responsable de l'accueil :

Objectifs du séjour :

Intérêt pour le-la doctorant(e) de cet accueil :

Intérêt pour l'Unité de Recherche :

BUDGET :

DÉPENSES	RECETTES (indiquer montant)
- - - - **TOTAL :**	Participation Unité Recherche : Autres *(merci de préciser la source des apports)* : **TOTAL :**

(Si pas de participation sollicitée près de l'unité de Recherche, l'ED ne finance pas)

Montant de l'aide demandée à l'École Doctorale (€) :

Insérer ci-dessous justificatif d'acceptation si vous le possédez déjà :

Insérer ci-dessous le justificatif d'acceptation d'accueil :

CANDIDAT :

NOM et Prénom :

Signature :

***INFORMATION IMPORTANTE** : si la demande obtient un avis favorable de l'ED, le doctorant s'engage à se mettre en relation immédiatement avec l'unité de recherche de rattachement pour la réservation éventuelle des titres de transport (procédure selon l'université d'inscription) et pour établir un ordre de mission.*

À compléter avant dépôt de la demande :

DIRECTEUR DE THESE :

NOM et Prénom :

AVIS MOTIVE :

Date et signature :

À compléter avant dépôt de la demande :

DIRECTEUR D'UNITE :

NOM et Prénom :

AVIS MOTIVE :

Date et signature :

À compléter par l'ED après décision finale en conseil de l'ED.

DIRECTEUR DE L'ED :

DECISION :

Date et signature :

2ème appel à mobilité 2023
Date : Du 10/01/2023 au 28/02/2023

MOBILITÉ ED A11 Pays de la Loire 2022/2023

Nom Prénom Doctorant	Colloque	Séjour	Ville de Destination	Pays	Date(s)	Université d'origine	Dépenses Totales	Participation pôle ou collège de site	Unité de Recherche	Autres :	Montant demandé à l'Ecole Doctorale Arts, Lettres et Langues	AVIS DES RAPPORTEURS	ACCORDÉE PAR L'ED
RABORD Nathan	Séjour de recherche	-	New York	États-Unis	10/04/2023 au 24/04/2023	Le Mans Université	3 000 €	-	800 €	1 200 €	400 €	Favorable	Favorable
PICHOT Louis	Comunication colloque	-	Tronto	Canada	29/05/2023 au 31/05/2023	Nantes Université	1 400 €	-	1 000 €	137€ ?	400 €	Favorable	Favorable
LEROY Vincent	Séjour de recherche	-	Madrid	Espagne	01/02/2023 au 31/08/2023	Nantes Université	9 200 €	-	200 €	-	200 €	Favorable	Favorable
TOTAL											1 000 €	Favorable	Favorable